

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5142

présenté par
M. Descoeur

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 15, après le mot :

« une »,

insérer les mots :

« loi de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à ce que la programmation pluriannuelle de l'agriculture fasse l'objet d'une loi de programmation, élaborée de manière concertée avec un vote du Parlement.